

- 2.** L'article 3 de ce règlement est abrogé.
- 3.** Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

30941

A.M., 1998-013

Arrêté du ministre de l'Environnement et de la Faune en date du 18 septembre 1998

Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c. C-61.1)

CONCERNANT l'établissement du refuge faunique de la Pointe-de-l'Est

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE,

VU l'article 122 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c. C-61.1) modifié par l'article 20 du chapitre 29 des lois de 1998, lequel prévoit que le ministre de l'Environnement et de la Faune peut établir notamment, sur des terres du domaine public, un refuge faunique dont les conditions d'utilisation des ressources sont fixées en vue de conserver l'habitat de la faune ou d'une espèce faunique, après consultation du ministre des Ressources naturelles;

CONSIDÉRANT que le territoire visé pour l'établissement du refuge faunique de la Pointe-de-l'Est est constitué de terres du domaine public;

CONSIDÉRANT que le ministre des Ressources naturelles a été consulté à ce sujet;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir le refuge faunique de la Pointe-de-l'Est en vue de conserver l'habitat des espèces fauniques qui s'y trouvent;

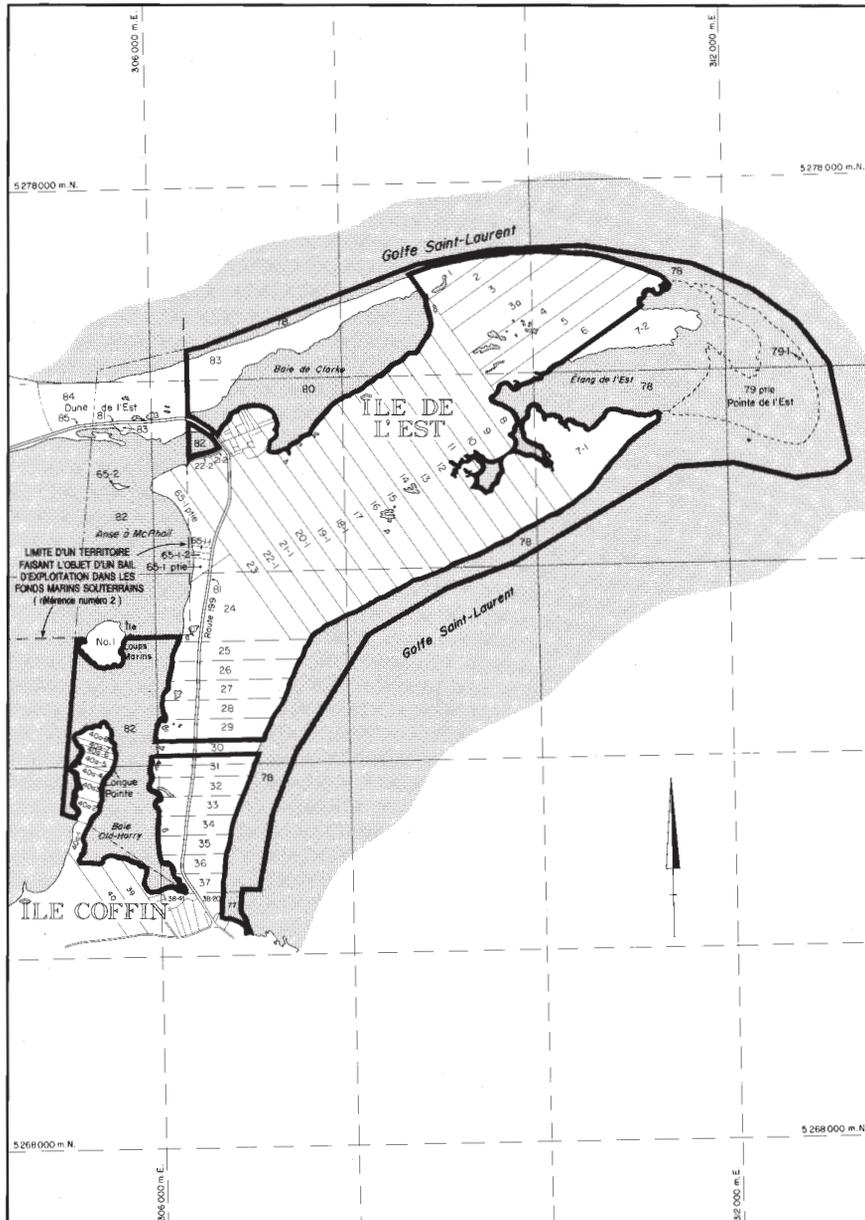
ARRÊTE ce qui suit:

Est établi le «refuge faunique de la Pointe-de-l'Est», dont le territoire est délimité au plan ci-annexé;

Le présent arrêté entre en vigueur à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 18 septembre 1998

*Le ministre de l'Environnement
et de la Faune,*
PAUL BÉGIN



 Gouvernement du Québec Ministère de l'Environnement et de la Faune Division des données foncières et de la cartographie	REFUGE FAUNIQUE DE LA POINTE-DE-L'EST ÎLES-DE-LA-MADELEINE
Cadastre révisé : Île-Coffin	
Circ. foncière : Îles-de-la-Madeleine	M.R.C. : Les Îles-de-la-Madeleine
Préparé par :	Minute : 9354 Plan no. : P-9354-1
 HENRI MORNEAU arpenteur-géomètre	Date : 1998 - 03 - 19 Dossier MEF : 115-005-6402
Échelle :	

Techni-Carte inc.